

SECRETARIAT D'ÉTAT
AUPRÈS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
CHARGÉ DES COLLECTIVITÉS LOCALES

CABINET

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil Supérieur de la fonction publique territoriale réuni le 21 novembre 1991 a approuvé la proposition présentée par Monsieur Jean-Pierre SUEUR, Secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales, de construction statutaire de la filière des métiers sportifs de la fonction publique territoriale.

Les projets de décret votés permettent la création de 3 cadres d'emploi de catégorie A, de catégorie B et de catégorie C.

Ainsi, les fonctionnaires territoriaux qui exercent leurs fonctions dans ce secteur pourront bénéficier d'un développement amplifié de leur carrière leur permettant ainsi l'accès à une plus grande diversité de responsabilité.

Ce vote positif du Conseil Supérieur fait suite à une longue concertation sur l'architecture et les dispositions mises en oeuvre dans cette filière.

Les premières propositions du gouvernement avaient en effet été diffusées à l'ensemble des partenaires sociaux dès le 28 août 1991.

Les textes votés par le Conseil Supérieur vont être soumis au Conseil d'Etat et leur publication interviendra rapidement.

Monsieur Jean-Pierre SUEUR se félicite de ce nouveau pas franchi dans la construction statutaire de la fonction publique territoriale, qui se poursuit avec la discussion sur la filière des métiers sanitaires et sociaux.